



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

soins palliatifs

Question écrite n° 1234

Texte de la question

M. François Vannson attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur l'évolution de la politique familiale envers les personnes qui ont décidé de se consacrer entièrement à l'accompagnement d'un parent dépendant. Ce choix des plus honorables les prive de la possibilité de bénéficier de la protection sociale que leur assurerait un salaire et également de constituer une pension de retraite après leur mission accomplie. Il lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures qui ont été prises et qui sont envisagées au regard des engagements pris par le Gouvernement.

Données clés

Auteur : [M. François Vannson](#)

Circonscription : Vosges (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1234

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 juillet 2012](#), page 4412

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)